

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 441 21/04/1949

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 avril 1949

Numéro JO  
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro  
1 avril 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, à passer à Yoboki, est accordé au milicien de 1er classe Aboubakar Mirgan, mle 1040, de la 1er compagnie de milice. Pendant son congé, le milicien Aboubakar Mirgan percevra sa solde dégagee de tous accessoires.